



Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil



HIL'HOTHS CHABBATH

10 Janvier 2003

Volume 1 – Lettre 9

## Paracha Bo 5763

*Si quelqu'un fait hatmana behissour (envelopper d'une façon interdite), la nourriture devient-elle interdite à la consommation? Par exemple, si j'enveloppe une 'halla entièrement pendant qu'elle est sur la bouilloire, puis-je la manger?*

Nous trouvons dans ce cas, une *ma'bloketh* (discussion) entre le *Me'haber*<sup>1</sup> et le *Rama*. Le *Me'haber* soutient que si par *hatmana behissour* la nourriture est devenue chaude<sup>2</sup>, on interdit de la manger et on devra donc attendre jusqu'à ce que cette nourriture se refroidisse, afin de ne pas profiter de l'*issour* (l'interdit). Le *Rama* pense que si cette transgression est involontaire<sup>3</sup>, on peut permettre la consommation.

*Si la nourriture sur un feu couvert ou sur ma plaque commence à brûler, puis-je la remuer?*

Cette question entre dans la catégorie de *maigis* (remuer). Si la nourriture n'est pas encore entièrement cuite, on interdit de la remuer ou même d'en retirer de la marmite avec une cuillère, car remuer la nourriture entraîne une cuisson supplémentaire. Même si la nourriture est entièrement cuite, les décisionnaires interdisent de la remuer quand elle est sur le feu. Donc, si la nourriture brûle, tout ce que vous pouvez faire, est éloigner la marmite de la source de chaleur.

*Si la nourriture est entièrement cuite, peut-on en retirer de la marmite avec une cuillère?*

Le *Michna Beroura* dit que le *Beth Yosseph* le permet, mais beaucoup de décisionnaires pensent que tant qu'elle est sur le feu, il ne faut pas retirer de la nourriture de la marmite avec une cuillère<sup>4</sup>. Si le plat doit être conservé chaud pour plus tard, il faut enlever la marmite du feu couvert ou de la plaque, en sortir de la nourriture et la remettre sur le feu, en respectant pendant tout ce temps les règles de '*hazara*<sup>5</sup> (voir feuilles 1 & 2)

*Y a-t-il une différence entre remuer de la nourriture quand elle est sur le feu ou quand elle ne l'est pas?*

Si la nourriture n'est pas encore entièrement cuite, même quand elle n'est pas sur le feu, elle ne peut pas être remuée. Si elle est entièrement cuite, le *Michna Beroura* (318:116) dit qu'il serait permis de remuer (hors du feu), cependant en raison de la rigueur du *Rama*, il ajoute (318:117) qu'il y a lieu d'être rigoureux et de s'abstenir de **remuer**, par contre il n'y a aucun problème pour sortir de la nourriture avec une cuillère.

## Peut-on mettre du sel de mer dans de la soupe chaude?

Avant de pouvoir répondre à cette question, il faut savoir si le sel en question a été fabriqué par évaporation sous le soleil, procédé qui n'est pas considéré comme une cuisson ou par une réelle cuisson.

Le *Me'haber* soutient qu'on peut ajouter du sel cru dans un *kli richon* qui n'est pas sur le feu et a fortiori dans un *kli cheni*, mais le *Kaf Ha'haim* (318:106) écrit que celui qui est rigoureux, mérite une bénédiction.

Le *Rama* soutient qu'il ne faut pas ajouter de sel même dans un *kli cheni*. Cependant le *Michna Beroura* (318:71) écrit que si le sel est précuit, il peut être ajouté dans un *kli cheni*, mais il faut s'abstenir de l'ajouter dans un *kli richon*.

[1] *Siman* 257:1

[2] Le *Me'haber* ne dit pas que c'est *assour* si la nourriture devient chaude; il dit plutôt que si la nourriture était entièrement cuite et *mitstamek v'ra lo* (la prolongation de la cuisson altère l'aliment), et la température reste constante, alors c'est *moutar* (autorisé). On peut en déduire que si la température augmente même si *mitstamek v'ra lo*, c'est *assour* (interdit).

[3] Involontairement signifie qu'il ne savait pas que c'était interdit.

[4] *Michna Beroura* 113. *Ohr Letsion* vol.2 page 238.

[5] Le *'hazon Ich*, cependant, prétend que si c'est entièrement cuit, il est permis de sortir de la nourriture avec une cuillère, même sur le feu.

## Un mot sur la Paracha

Dans le *passouk* 10-2 il est dit que Hachem exécute tous ces miracles pour que nous puissions raconter à nos enfants tout ce qui a eu lieu en Egypte ? "Et vous saurez que je suis Hashem". La question est qu'il aurait dû dire "Et ils sauront que je suis Hachem", comme nous rapportons ce qui a été transmis aux enfants.

Rav Sternbuch *chlita* répond qu'une personne doit être ferme dans ses propres croyances et réalisations pour être capable de les communiquer à d'autres. Comme le 'Hafets 'Haim a dit que si (comme il est dit dans le Chema): "Ces choses seront dans votre cœur", alors " Vous l'enseignerez à vos enfants ".

On a demandé une fois à un enfant égaré, pourquoi il avait quitté le chemin de la Torah alors que son père était un érudit en Torah très estimé. Sa réponse fut que quand la famille a remis à neuf leur cuisine, son père a passé son doigt et caressé le nouveau carrelage beaucoup plus qu'il ne l'avait jamais vu caresser les livres saints.

Il n'est pas suffisant de parler de l'importance de Torah; on doit **la vivre** pour être capable de la communiquer à ses enfants.

Qu' Hashem nous aide tous.

## Sujets de réflexion

Si le pétrole s'égoutte d'une lampe à pétrole, peut-on mettre un plat en dessous pour récupérer l'huile?

Est-il permis d'absorber de l'eau avec des vêtements sales ?

L'eau s'égoutte d'un appareil de climatisation, peut-on placer quelque chose en dessous pour recueillir l'eau ?

Réponses la semaine prochaine

[A la mémoire de Galith 'Haya bath 'Hanna Elharrar \(6 Chevath 5761\)](#)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4,rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: [deborah-guitel@club-internet.fr](mailto:deborah-guitel@club-internet.fr)

Vous pouvez **dédicacer** une de nos lettres à la **mémoire** d'un de vos proches

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**